



(c) Isabelle Vanneuwbroeck

## MOT DE L'ÉVÊQUE

*DU BAPTÊME DU CHRIST AU BAPTÊME DES ADULTES*

## WORT DES BISCHOFES

*VON DER TAUFGECHRISTI ZUR TAUFGE ERWACHSENEN*

**CASUEL**

**KASUALIEN**

## Du baptême du Christ au baptême des adultes

Chers Frères et Sœurs,



Lundi 8 janvier, nous fêtons le baptême du Christ. Ce baptême inaugure une ère nouvelle. Comme le dit l'évangile de ce jour : « Jésus en remontant de l'eau, vit les cieux se déchirer et l'Esprit descendre sur lui comme une colombe. Il y eut une voix venant des cieux : 'Tu es mon Fils bien-aimé ; en toi, je trouve ma joie' » (Mc 1,11). Le baptême de Jésus manifeste que la gloire de Dieu descend sur terre ; l'Esprit de Dieu investit Jésus, comme une colombe de la paix. Jésus est appelé « fils bien aimé », il est fils et il est aimé de son Père des cieux.

Cette filiation divine et cet amour nous sont donnés à nous aussi par le baptême. Cette année, une bonne trentaine d'adultes, et une quinzaine de grands jeunes, se présentent pour être baptisés et deviennent catéchumènes. Ils sont préparés dans les Unités pastorales. Je suggère de profiter de la fête du Baptême du Christ pour que, chaque année désormais, les pasteurs des Unités pastorales fassent un appel à de futurs catéchumènes, pour qu'ils se présentent, qu'ils s'inscrivent pour une année de préparation et qu'ils envisagent le baptême l'an prochain, en 2025. Cette année, vu

le calendrier, les pasteurs pourraient faire cet appel le dimanche suivant, le dimanche de l'appel des premiers disciples (Jn 1,35-42). Ils inviteront les catéchumènes à se mettre en chemin dès cette année 2024 en participant à la Semaine sainte, en vivant la cérémonie de l'entrée en catéchuménat, en participant à la journée diocésaine du 11 novembre et à la recollection de février 2025, en vivant le carême suivant avec les étapes de l'appel décisif (le premier dimanche du carême), de la transmission du Notre Père et du Symbole de la foi, puis en étant baptisés lors de la veillée pascale. Profitons de la fête du baptême du Christ pour diffuser la bonne nouvelle du baptême des adultes !

Ce 1<sup>er</sup> janvier, nous fêtons la journée mondiale de la paix. Plus que jamais le monde a besoin de paix, avec la guerre à Gaza et en Ukraine. La prière est une démarche importante parce qu'elle touche les cœurs. Elle touche le cœur de Dieu et le cœur des hommes. Elle est un horizon que nous désirons atteindre. Elle est une marche à laquelle nous participons. Pour la paix nous pouvons marcher le 1<sup>er</sup> janvier à 16 h., de l'hôtel de ville de Liège à la Place Saint-Paul, à l'initiative de la Communauté de S. Egidio. Il s'agit d'une marche interreligieuse pour la paix, avec la participation des juifs, des chrétiens et des musulmans. Par notre solidarité,

# Mot de l'Évêque

nous anticipons la paix en marchant ensemble, en parlant les uns avec les autres, en écoutant les messages de chacun.

Selon le psaume 45, « Dieu est pour nous refuge et force. Il met fin aux guerres jusqu'au bout de la terre » (Ps 45,2.10). C'est par Jésus que cette paix nous parvient, Noël nous l'a rappelé : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime » (Lc 2,14). Jésus l'a dit lui-même : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix » (Jn 14,27).

À chacun de nous de s'engager pour la paix : « Heureux les artisans de paix », dit encore Jésus (Mt 5,9).

Que la paix du Christ entre dans nos cœurs, pour que nous soyons ses témoins durant toute l'année qui vient !

Bonne année 2024 ! *Ine bone annÿe à turtot !*

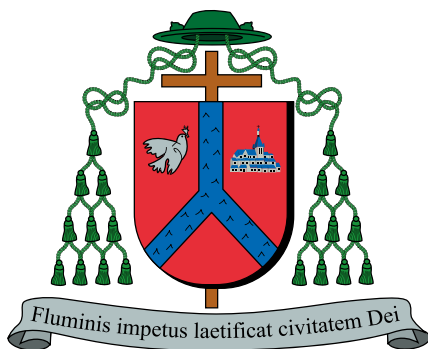
† Jean-Pierre Delville,  
votre évêque

# Wort des Bischofs

## Von der Taufe Christi zur Taufe von Erwachsenen

### Liebe Brüder und Schwestern!

Am Montag, den 8. Januar, feiern wir die Taufe Christi. Diese Taufe leitet eine neue Ära ein. Wie es im heutigen Evangelium heißt: „Als Jesus aus dem Wasser heraufstieg, sah er, dass der Himmel aufriss und der Geist wie eine Taube auf ihn herabkam. Und es kam eine Stimme aus dem Himmel: „Du bist mein geliebter Sohn; an dir habe ich Freude““ (Mk 1,11). Die Taufe Jesu zeigt, dass die Herrlichkeit Gottes auf die Erde herabkommt; der Geist Gottes, versinnbildlicht durch die Friedens- taube, erfüllt Jesus. Jesus wird „geliebter Sohn“ genannt, er ist Sohn und wird von seinem Vater im Himmel geliebt.



Diese göttliche Sohnschaft und Liebe wird auch uns durch die Taufe geschenkt. In diesem Jahr melden sich gut 30 Erwachsene und etwa 15 ältere Jugendliche zur Taufe und werden in den Pfarrverbänden auf dem Katechumenat



vorbereitet. Ich schlage vor das Fest der Taufe Christi zum Anlass zu nehmen, dass die Pfarrer der Pfarrverbände von nun an jedes Jahr einen Aufruf an zukünftige Katechumenen richten, sich vorzustellen, sich für ein Jahr der Vorbereitung einzuschreiben und die Taufe im nächsten Jahr, 2025, ins Auge zu fassen. In diesem Jahr könnten die Pfarrer angesichts des Kalenders diesen Aufruf am darauffolgenden Sonntag, dem Sonntag der Berufung der ersten Jünger (Joh. 1,35-42), machen. Sie werden die Katechumenen einladen, sich bereits in diesem Jahr 2024 auf den Weg zu machen, indem sie an der Karwoche, an der Zeremonie des Eintritts im Katechumenat, am Diözesantag vom 11. November und an den Einkehrtagen im Februar 2025 teilnehmen, sowie die folgende Fastenzeit mit den Schritten des entscheidenden Rufs, des ersten Fastensonntags, der Weitergabe des Vaterunsers und des Glaubensbekenntnisses erleben und dann in der Osternacht getauft werden. Nutzen wir das Fest der Taufe Christi, um die frohe Botschaft der Erwachsenentaufe zu verbreiten!

Am 1. Januar feiern wir den Weltfriedenstag. Mehr denn je braucht die Welt Frieden, angesichts des Krieges in Gaza und in der Ukraine. Das Gebet ist ein wichtiger Schritt, weil es die Herzen berührt. Es berührt das Herz Gottes und das Herz der Menschen. Der Marsch

an dem wir an diesem Tag teilnehmen, drückt unser Bedürfnis nach Frieden aus. Für den Frieden können wir, auf Initiative der Gemeinschaft von San Egidio, am 1. Januar um 16 Uhr vom Rathaus in Lüttich zur Place Saint-Paul marschieren. Es handelt sich um einen interreligiösen Friedensmarsch, an dem Juden, Christen und Muslime teilnehmen. Durch unsere Solidarität nehmen wir den Frieden vorweg, indem wir gemeinsam gehen, miteinander sprechen und den Botschaften der anderen zuhören.

In Psalm 45 heißt es: „Gott ist uns Zuflucht und Stärke. Er setzt den Kriegen ein Ende bis an die Grenzen der Erde.“ (Ps 46,2.10). Dieser Friede kommt durch Jesus zu uns, daran hat uns Weihnachten erinnert: „Ehre sei Gott in der Höhe und Friede auf Erden den Menschen seines Wohlgefallens.“ (Lk 2,14). Jesus hat es selbst gesagt: „Frieden hinterlasse ich euch, meinen Frieden gebe ich euch“ (Joh 14,27). Es liegt an jedem von uns, sich für den Frieden einzusetzen: „Selig, die Frieden stiften“, sagt Jesus weiter (Mt 5,9).

Möge der Friede Christi in unsere Herzen einziehen, damit wir während des ganzen kommenden Jahres seine Zeugen sind!

Frohes neues Jahr Ihnen allen!

† **Jean-Pierre Delville**,  
*Ihr Bischof*



## Ralph Schmeder, un homme de communication



Après 9 années passées à la tête du service communication et relations presse pour le Diocèse de Liège, et autant de belles rencontres avec les uns et les autres au travers du diocèse de Liège mais aussi de l'interdiocésain, Ralph Schmeder quitte la fonction le cœur léger et le sentiment du devoir accompli. Quand on lui demande d'évoquer la réalisation dont il est le plus fier, il évoque sans hésitation la bonne relation humaine qu'il a pu développer et entretenir avec l'évêque Jean-Pierre Delville, principalement au travers de l'émission qu'il anime sur la radio RCF, et qu'il va continuer à animer, à la grande satisfaction de ses fidèles auditeurs. Il n'oublie pas non plus de mentionner son investissement afin de donner une image positive et claire de ce qui se passe au niveau de l'évêché.

Grand amateur de « forêts noires », ces célèbres gâteaux au chocolat dont les meilleurs, selon lui, se dégustent à Eupen, il n'en demeure pas moins friand de lecture et en particulier des romans

d'Herman Hesse, dont Siddhartha qui raconte l'histoire de Bouddha. Quant à son film préféré, il s'agit sans nul doute de « François et le Chemin du soleil » (Frattello sole, sorella luna), un film réalisé par Franco Zeffirelli, sorti en 1972, qui s'inspire de la vie et l'œuvre de François d'Assise, l'ensemble sur une musique de Donovan : « *je recourais à ce film lors de la retraite des confirmands : je l'ai vu et revu, sans jamais me lasser !* » avoue-t-il.

C'est aussi avec une certaine philosophie qu'il jette un regard sur l'Eglise d'aujourd'hui, et toujours avec cet ADN inhérent à la communication : « *pour exister, il faut être visible. L'Eglise ne doit pas se retirer entre ses 4 murs, mais si elle veut vraiment exister, il faut qu'on parle d'elle, et si possible, en bien ! Une Eglise dont on ne parle plus n'existe plus aux yeux des gens, de la société. Le danger de devenir insignifiant guette, on est menacé d'insignifiance !* ». Si Ralph devait exprimer un regret, ce serait celui de ne pas avoir pu travailler avec les Unités Pastorales et ainsi former des personnes de terrain pour animer la communication. Il nous laisse un service bien géré, il nous reste à en prendre soin et le développer afin que, comme il le mentionne si bien, nous puissions parler en bien de notre Eglise, mais aussi des femmes et des hommes qui la font vivre !

**Jean-Pierre Deleersnijder**



1	Liège, 16h	Marche de la Paix
4	Chapelle Séminaire, 12h	Célébration
5	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
9	Liège, 17h	CA Fondation St Lambert
9	Liège, 12h	Table d'hôtes
11	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
12	Liège, 14h	Célébration hommage pour les 80 ans de la mort de Walthère Dewé
13	Liège, 9h30	Conseil pastoral diocésain
14	Vallée du Geer, 11h	Confirmations
15-16	Rotselaar	Session de la Conférence épiscopale
18-19	Brialmont	Session du Conseil épiscopal
21	Oreye, 10h30	Confirmations
22	Liège, 15h	CA ASBL Évêché de Liège
22	Liège, 18h	Drink du Vicariat de la Santé
23-24	Spa-Nivezé,	Session théologique diocésaine
25	Namur, 14h	CIPAR - Commission interdiocésaine pour le patrimoine et l'art religieux
27	Hermée, 15h	Confirmations
28	Horion-Hozémont, 10h30	Confirmations
29	Liège, 9h30	Rencontre des PAD – Prêtres accueillis dans le diocèse
30	UCLouvain	Journée Pastorale
31	Maison diocésaine, 20h	Vœux de l'enseignement à la Maison diocésaine



Chapelle du séminaire, 12h

1

Liège, 12h30

Maison diocésaine, 20h

2

Bénédictines, 10h30

2-3

Palais des Congrès

4

Hombourg-Montzen, 10h30

6

Brialmont, 10h

Malines, 10h30

8

Académie royale de Belgique, 17h

9

Liège, 9h30

11

UP ND et St Lambert, 11h

13

Liège, 12h

14

Cathédrale, 9h

18

Cathédrale, 16h30

22

Tournai

23

Liège, 9h30

27

Banneux, 9h30

Célébration Séminaire

Repas avec les séminaristes

Vœux de l'enseignement

Célébration

Riv'Espérance

Confirmations

Conseil presbytéral

Conférence épiscopale

Conférence - débat

Conseil épiscopal

Confirmations

Table d'hôtes

Célébration des Cendres

Appel décisif pour les catéchumènes

Rencontre des évêques francophones

Conseil épiscopal

Récollecion diocésaine



## Introduction

Au sein de l'équipe du Vicariat général, une série de sujets sont discutés de manière récurrente.

Nous abordons ici quatre d'entre eux, afin de donner une informations qui évite, autant que faire ce peut, les malentendus.

## 1 Prêtres accueillis dans le diocèse (PAD)

Les prêtres accueillis dans le diocèse (PAD) sont une chance et une grâce pour l'Église de Liège. Le fait qu'un prêtre d'origine africaine soit devenu Vicaire épiscopal et que plusieurs autres exercent la mission de curé-doyen, montre à suffisance leur apport important à la vie de l'Église.

Certains PAD s'enracinent chez nous et, après un certain temps, obtiennent l'incardination. Nous les accueillons avec joie, néanmoins ceci ne peut cependant devenir la règle, mais demeure l'exception. En effet, notre diocèse n'a pas le droit d'appauvrir les jeunes Églises en retenant durablement leurs prêtres les mieux formés académiquement. Comme l'écrivait le précédent vicaire général, l'abbé Borrás, à un évêque congolais : «Nous ne voudrions pas contribuer même indirectement à détourner des prêtres du diocèse pour lequel ils ont été ordonnés. Nous ne voudrions pas non plus favoriser cette fuite de prêtres vers l'Europe, même avec leur souci de continuer à aider leur peuple d'origine. Nous ne voudrions pas accepter sans plus ces prêtres et mettre ainsi en difficulté les évêques africains confrontés à une dure

tâche avec des moyens souvent bien précaires». Cet évêque de la République Démocratique du Congo lui répondit : «Je me permets de vous féliciter pour la manière dont vous posez les questions et la problématique de la présence de prêtres venant de nos Églises dans vos Églises pour des raisons d'études ou d'autres admises au départ par leurs Ordinaires».

Qui plus est, le nombre de postes de ministres du culte rémunérés, qui sont attribués au diocèse de Liège est désormais limité à 352, suite à un accord avec les autres évêchés et le ministère de la justice. Actuellement, nous avons atteint cette limite. Si nous voulons encore pouvoir nommer, outre les nouveaux prêtres issus du diocèse, les diacres et laïcs qui se présentent, il va falloir faire des choix.

Chaque année, nous accueillons des confrères venus de l'étranger, la plupart du temps pour des raisons académiques, sinon dans la cadre d'une communauté ecclésiale particulière à laquelle ils appartiennent (Chemin Neuf, Chemin Néocatéchuménal, etc.). Parfois, aussi, l'accueil peut se faire pour des raisons





politiques ou médicales. Chaque année aussi, nous invitons les prêtres qui ont terminé leur projet académique, à retourner servir leur Église d'origine. Nous les prévenons avec au moins six mois d'avance et en général, un an – après avoir pris contact avec leur évêque. Si la plupart avaient anticipé et comprennent notre décision et remercient pour le temps d'accueil, il arrive que d'aucuns fassent de la résistance. Nous sommes alors bombardés de courriers et de pétitions de fidèles qui ne comprennent pas pourquoi leur gentil vicaire ne peut rester au service de leur Unité Pastorale. Si le prêtre lui-même ne les a pas avertis et n'a pas expliqué avec loyauté qu'il était accueilli pour un temps seulement, c'est normal que les paroissiens soient choqués.

Il arrive aussi que certains PAD obtiennent la nationalité belge durant leur séjour en Belgique. Forts de cet acquis social, ils refusent de quitter la Belgique, sans tenir compte de la demande de leur évêque ni de la convention avec notre diocèse. C'est leur choix, mais ce sera tout de même la fin de leur mission dans notre diocèse.

Les PAD arrivent dans notre diocèse dans un esprit de service, pour se former au bénéfice de leur diocèse d'origine et vivre leur sacerdoce au service de l'Église universelle. Le retour dans le diocèse d'origine s'inscrit dans la continuité de ce service. Il ne s'agit nullement d'un rejet, ni d'un jugement sur les aptitudes pastorales du prêtre accueilli.

D'ailleurs, si nous ne demandons pas que le temps d'accueil soit limité dans le temps, vu le nombre restreint de postes rémunérés disponibles, nous ne pourrions plus accueillir de nouveaux confrères PAD pour étudier, ce qui serait injuste.

La situation de chaque prêtre accueilli dans notre diocèse est évaluée en vertu d'une convention avec son évêque. Chaque fois que cela s'avère nécessaire, nous prenons contact avec le diocèse d'origine ou l'Institut de vie consacrée pour vérifier l'actualité de cette convention.

Un Acta sur l'accueil des PAD dans le diocèse de Liège va être publié dans les mois à venir.

## 2 Intendants de doyenné

Une initiative du précédent vicaire général est entrée en vitesse de croisière: celle de nommer un référent pour la gestion des affaires temporelles dans chaque doyenné. Il y en a désormais un dans les

doyennés d'Ans, Basse-Meuse, Haute-Meuse, Plateau de Herve, Hesbaye, Huy, Liège, Ourthe-Amblève-Condroz et Verviers. Restent encore 4 doyennés à pourvoir.





De gauche à droite : Francisco SGARIONI, Olivier JAMAR, Hughes MERCIER, Pierre-Paul BOULANGER, Ghislaine HEIMAN, Nathalie GHELEN, Philippe DUMONT, Fidèle BIZIMANA

Jusqu'ici intitulés «assistants de doyen-né», nous avons décidé, désormais, de les renommer, à l'instar de ce qui se fait dans le Vicariat de Bruxelles: «intendants de doyennés». En effet, ces intendantes et intendants ne sont pas les «assistants personnels des doyens» (sorte de secrétaires), mais bien ceux que l'évêque nomme pour décharger le doyen des soucis matériels, afin qu'il puisse se centrer sur sa mission pastorale.

Soyons clairs: cela ne veut pas dire que le doyen doive se désintéresser des questions économiques, mais il est invité à s'en décharger pour pouvoir se recentrer sur sa mission pastorale. (L'intendant, quant à lui, ne peut non plus ignorer les enjeux pastoraux de sa mission.) Le doyen est le référent ecclésial principal pour toute affaire d'importance décanale, à l'instar d'un président d'Organe d'Administration. L'intendant (pour faciliter la lecture du document, seul le masculin sera utilisé) est cependant celui

qui suit quotidiennement les dossiers et prend les décisions de gestion ordinaire, à l'instar d'un administrateur délégué.

Concrètement, quel est le rôle de l'intendant de doyenné? Il ne remplace pas, mais aide, conseille et encourage les nombreux bénévoles qui oeuvrent à la santé économique de nos institutions d'Église. Sans se vouloir exhaustive, voici une énumération de ses compétences ordinaires. L'intendant de doyenné veille à la bonne gestion des ASBL décanales, au sein desquelles il assume éventuellement le rôle d'administrateur délégué. Il conseille également les autres ASBL dans le doyenné qui sont rattachées à l'Église (en particulier les ASBL d'Unités pastorales et celles qui gèrent des biens) et sera au moins membre de leurs AG. Il est, en outre, disponible pour accompagner les fabriques d'église, ou encore les Conseils pour les affaires économiques (canon 537 - en règle générale: tout ou partie de l'OA des ASBL des Unités pas-



torales) pour toutes les questions qui concernent les collectes, les casuels, les intentions de messe et tout autre flux d'argent. Il aide les curés d'Unités pastorales et leurs équipes pastorales, qui ont lancé une procédure de brainstorming sur l'avenir des lieux de culte, à le mener à bien. Il accompagne les fabriques d'église qui ont reçu la visite du service des presbytères, à mettre en œuvre les recommandations dudit service. Chaque fois qu'un ministre du culte occupant un presbytère déménage suite à une nouvelle nomination, il accompagne ce départ et veille à l'accueil du nouveau desservant dans de bonnes conditions. Il fait le lien et facilite les contacts entre les acteurs locaux qui gèrent des biens et les instances diocésaines qui ont pour mission de les aider: le service de tutelle

sur les fabriques, le service des ASBL, le service du brainstorming sur les églises, le service des presbytères, le service du patrimoine et celui des archives.

J'invite les curés (ou les coordinateurs d'Unités pastorales) et leurs équipes pastorales à faire connaissance avec leur intendant de doyenné et à faire appel à lui chaque fois que cela s'avère utile. Trop souvent, le diocèse découvre les problèmes bien tard, quand les dégâts sont importants, alors qu'ils auraient pu être résolus avec l'aide et les conseils des personnes compétentes nommées à cet effet.

Un Acta sur la mission et le statut des Intendants de doyenné sera publié dans les mois à venir.

## 3 Secrétariat d'Unité pastorale

Mettre sur pied un secrétariat d'Unité pastorale (UP) digne de ce nom, est un des défis les plus difficiles pour une équipe pastorale.

Il s'agit de décharger le curé, ou tout autre responsable pastoral de l'UP d'une part du travail administratif: téléphone, courrier, rendez-vous, accueil au bureau. Un(e) ministre du culte (prêtre, diacre, assistant paroissial) doit évidemment pouvoir accomplir des obligations administratives, mais ceci ne peut manger la plus grande partie de son temps.

L'idéal est que l'ASBL d'Unité pastorale

puisse engager une personne pour quelques demi-journées par semaine. À défaut, il s'agit de trouver un ou plusieurs bénévoles, quitte à éventuellement les défrayer. Nous sommes bien conscients que cela n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. Voilà pourquoi, il est important que l'organisation d'un pareil secrétariat ne repose pas sur les seules épaules du desservant, mais qu'elle soit un défi à relever par toute la communauté des fidèles.

Ce qui ne signifie pas non plus, que le desservant doive totalement se décharger de cette responsabilité sur les autres.





Il est nécessaire que le curé soit joignable par téléphone, qu'il communique son numéro de portable ou un numéro fixe et qu'il dispose d'un répondeur automatique. Le contraire serait inacceptable et

contraire à toute déontologie du ministère. Il est important aussi que le curé soit à la disposition des secrétaires bénévoles dans un esprit de coresponsabilité et de travail participatif.

## 4 Ministre du culte ayant une mission vicariale :

Quand un curé ou coordinateur d'UP est nommé, il est solennellement installé dans son Unité pastorale. Quand il s'agit d'un vicaire, d'un diacre et/ou d'un(e) assistant(e) paroissiale, il est important que cela soit également souligné au cours d'une célébration. Nous invitons, dès lors, les responsables d'Unités pastorales à organiser une installation quelque peu solennelle de ces acteurs pastoraux exerçant une mission vicariale, sous la présidence du curé, ou en présence du coordinateur d'Unité Pastorale. Il en va de même quand un ministre du culte pensionné vient rejoindre une Unité pastorale, en acceptant d'y rendre quelques services: il est normal que cette personne soit officiellement présentée à la communauté des fidèles.

Par ailleurs, nous rappelons que tout ministre du culte (prêtre, diacre, laïc), exerçant une mission vicariale, doit avoir un «cahier des charges» qui délimite les grandes lignes de la mission qui lui est confiée par le référent pastoral de l'UP. Une copie de ce cahier des charges doit être envoyée au Vicariat général et une autre copie au Vicariat à l'Accompagnement des acteurs pastoraux. Outre les missions à exercer, ce cahier des charges doit également aborder la question

d'éventuels remboursements de frais de fonctionnement (si le collaborateur à un traitement plafonné à 100%) et énumérer les assurances qui couvrent sa mission.

Vers la fin de chaque année pastorale (fin juin ou début juillet) le responsable de l'Unité pastorale fait une évaluation avec ses collaborateurs en mission vicariale, qu'ils soient prêtres, diacres ou laïcs. C'est l'occasion de vérifier si le cahier des charges est observé et/ou s'il s'agit de l'adapter. Si le responsable d'Unité pastorale le juge utile, il peut envoyer un court rapport de cette évaluation au Vicariat général. Pareille évaluation peut également se faire avec chaque membre bénévole de l'équipe pastorale.

Enfin, quand un collaborateur se retire de l'Unité pastorale parce qu'il déménage ou qu'il prend sa pension, il est également important de remercier comme il se doit, celui qui quitte son service.

**Chanoine Éric de Beukelaer**  
*Vicaire général*

**Vincent Philippart de Foy**  
*Adjoint au vicariat général*

**Anne Charpentier**  
*Adjointe au vicariat général*



## **CASUEL pour les mariages, funérailles et autres célébrations au 01/01/2024**

Sur décision des Evêques des diocèses francophones de Belgique, le casuel pour les mariages et les funérailles, qui n'avait plus été adapté depuis 4 ans, s'élèvera à 230 euros à partir du 1er janvier 2024, afin de tenir compte, notamment, de l'augmentation des coûts énergétiques et des salaires.

Le casuel pour les autres célébrations est redéfini plus clairement et est fixé, soit à 230 euros si la célébration a lieu dans l'église, soit à 95 euros si elle a lieu en dehors de l'église (les célébrations au crématorium de Robermont ou Welkenraedt et les « prières au lever du corps » dans les funérariums), et ce à partir de la même date.

Les casuels globaux sont d'ailleurs uniformisés aux mêmes montants entre les différents diocèses. La répartition entre les différents acteurs, très différente dans les diocèses tend également à s'uniformiser (c'est la raison pour laquelle la part de la fabrique ne bouge pas à Liège car c'est chez nous qu'elle est la plus haute en comparaison avec les autres diocèses). Pour information, les montants en Flandre sont d'une autre importance et, de façon générale, ils sont finalement de faible importance par rapport aux autres frais engendrés lors de ces événements.

Pour rappel, le casuel est l'offrande faite à l'occasion de la célébration des mariages, des funérailles et d'autres célébrations, par la famille pour marquer sa solidarité avec la communauté chrétienne et la communauté ecclésiale. Pour plus de détails sur les explications et motivations et la logique des répartitions, nous vous recommandons de relire les anciens décrets épiscopaux à ce sujet (17/11/2017). Certains se sont émus quant au simple fait de réclamer de l'argent en ces moments de sacrements ou de célébrations, il convient de relativiser ces montants, notamment par rapport aux coûts de gestion des bâtiments, mais surtout de pouvoir reconnaître le travail de plusieurs intervenants, bénévoles ou pas, pour leur participation active à la réussite de ces événements.

Le casuel est réclamé et perçu par l'asbl d'Unité Pastorale, qui ensuite, répartit les montants entre les intervenants concernés. En cas de difficultés financières des familles, l'UP peut dispenser du casuel grâce à sa caisse de solidarité (5).



Voici la nouvelle répartition à partir du 01/01/2024 :

	Mariages et funérailles	Autres services en Église (1)	Autres services hors Église (2)
Célébrant (3)	30 €	30 €	40 €
Unité pastorale	15 €	15 €	soit 25 € (6)
Doyenné			soit 25 € (6)
Organiste (4) et (5)	40 €	40 €	
Sacristain (5)	35 €	35 €	
Fabrique d'église	60 €	60 €	
Diocèse	50 €	50 €	30 €
<b>TOTAL</b>	<b>230 €</b>	<b>230 €</b>	<b>95 €</b>

**1** Exemples : Anniversaire, Bénédiction, Temps de prière, ... N.B : Les baptêmes ne sont pas concernés par le casuel. S'il n'y a pas d'organiste ou de sacristain : voir (5)

**2** Exemples : célébrations au crématorium de Robermont ou Welkenraedt et « prières au lever du corps » dans les funérariums.

**3** Cette somme peut être éventuellement attribuée ou partagée à un (des) assistant(s), un prêtre concélébrant, diacre ou laïc(s) qui anime(nt).

**4** Il doit être question de prestation musicale d'organiste jouant en direct et non de reproduction musicale. Pour des demandes de prestations exceptionnelles

au niveau répertoire, les familles doivent indemniser en direct l'organiste selon des modalités à convenir entre eux.

**5** Au cas où il n'y aurait pas de prestation d'organiste et/ou de sacristain, la somme revient à l'Unité Pastorale pour la constitution d'une caisse de solidarité, utilisable dans les cas où les familles seraient en situation telle d'indigence qu'elles seraient dispensées par l'unité pastorale de payer le casuel.

**6** Dans le cas d'une prière de levée du corps au funérarium (avec l'accord du curé), ce montant revient à l'Unité pastorale. Dans le cas d'une liturgie des funérailles au crématorium avant l'incinération, ce montant revient au doyenné qui couvre la zone du crématorium.



## **KASUALIEN für Hochzeiten, Beerdigungen und andere Feiern ab dem 01.01.2024**

Auf Beschluss der Bischöfe der französischsprachigen Diözesen Belgiens wird das Kasual für Hochzeiten und Beerdigungen, das seit vier Jahren nicht mehr angepasst wurde, ab dem 1. Januar 2024 230 Euro betragen, um insbesondere den gestiegenen Energiekosten und Löhnen Rechnung zu tragen.

Das Kasual für andere Feiern wird klarer neu definiert und entweder auf 230 Euro festgelegt, wenn die Feier in der Kirche stattfindet, oder auf 95 Euro, wenn sie außerhalb der Kirche stattfindet (Feiern im Krematorium von Robermont oder Welkenraedt und bei «Gebetszeiten am aufgebahrten Leichnam / am Sarg des Verstorbenen» in Bestattungsinstituten), und zwar ab demselben Datum.

Die Gesamtkasualien werden übrigens in den verschiedenen Diözesen auf die gleichen Beträge vereinheitlicht. Die Verteilung auf die verschiedenen Akteure, die in den Diözesen sehr unterschiedlich ist, tendiert ebenfalls zu einer Vereinheitlichung (aus diesem Grund bleibt der Anteil der Kirchenfabrik in Lüttich unverändert, da er bei uns im Vergleich zu den anderen Diözesen am höchsten ist). Zur Information: Die Beträge in Flandern sind von anderer Bedeutung und generell im Vergleich zu den anderen Kosten,

die bei solchen Anlässen anfallen, letztlich von geringer Bedeutung.

Zur Erinnerung: Das Kasual ist die Gabe, die bei Hochzeiten, Beerdigungen und anderen Feiern von der Familie als Zeichen der Solidarität mit der christlichen und kirchlichen Gemeinschaft dargebracht wird. Für weitere Erklärungen und Begründungen sowie die Logik der Aufteilung empfehlen wir Ihnen, die alten bischöflichen Dekrete zu diesem Thema erneut zu lesen (17.11.2017). Einige haben sich über die bloße Tatsache aufgeregt, dass in diesen Momenten der Sakramente oder Feiern Geld verlangt wird. Es ist angebracht, diese Beträge zu relativieren, insbesondere im Vergleich zu den Kosten für die Verwaltung der Gebäude, aber vor allem als Anerkennung für die aktive Teilnahme und den Arbeitsaufwand mehrerer Beteiligter, ob ehrenamtlich oder nicht, die zum Gelingen dieser gemeinschaftlichen Momente beitragen.

Das Kasual wird von der «Pfarrverband V.o.G» eingefordert und eingezogen, die dann die Beträge an die jeweiligen Beteiligten weiterleitet. Bei finanziellen Schwierigkeiten der Familien kann der PV dank seiner Solidaritätskasse (5) auf das Kasual verzichten.



## Trauungen und Beerdigungsfeiern

## Andere Dienstleistungen in der Kirche (1)

## Andere Dienstleistung en außerhalb der Kirche (2)

Zebrant (3)	30 €	30 €	40 €
Pfarrverband	15 €	15 €	entweder 25 € (6) oder 25 € (6)
Dekanat			
Organist (4) und (5)	40 €	40 €	
Küster (5)	35 €	35 €	
Kirchenfabrik	60 €	60 €	
Diözese	50 €	50 €	30 €
<b>GESAMT</b>	<b>230 €</b>	<b>230 €</b>	<b>95 €</b>

**1** Beispiele: Geburtstag, Segenspende, Gebetszeit, ... P.S.: Taufen sind nicht vom Kasualdienst betroffen. Wenn es keinen Organisten oder Küster gibt: siehe (5).

**2** Beispiele: Feiern im Krematorium von Robermont oder Welkenraedt und «Gebetszeiten am aufgebahrten Sarg des Verstorbenen» in Bestattungsinstituten.

**3** Dieser Betrag kann eventuell einem (mehreren) Assistenten, einem konzelebrierenden Priester, Diakon oder Laien, der (die) die Feier leitet (leiten), zugewiesen oder geteilt werden.

**4** Es muss sich um die musikalische Darbietung eines live spielenden Organisten handeln und nicht um eine Musikwiedergabe vom Band. Bei Anfragen nach außergewöhnlichen Leistungen auf Repertoire-Ebene müssen die Fami-

lien den Organisten direkt und gemäß den zwischen ihnen zu vereinbarenden Modalitäten entschädigen.

**5** Falls es keinen Organisten und/oder Küster gibt, fällt der Betrag dem Pfarrverband zu, um ihn in eine Solidaritätskassse einzuzahlen, die in Fällen verwendet werden kann, in denen die Familien so bedürftig sind, dass sie vom Pfarrverband von der Zahlung des Kasualiengebeldes befreit werden.

**6** Im Falle eines Gebets bei der Abholung des Leichnams im Bestattungsinstitut (mit Zustimmung des Pfarrers) fällt dieser Betrag an den Pfarrverband. Im Falle einer Begräbnisliturgie im Krematorium vor der Einäscherung fällt dieser Betrag dem Dekanat zu, das für das Gebiet des Krematoriums zuständig ist.





## I. Vœux

L'année 2023 qui vient de se terminer a marqué un retour à une certaine normalité après les soubresauts de la crise Covid, des inondations, de la guerre en Ukraine et des conséquences de crise énergétique et d'inflation.

Pendant en notre Région wallonne, le politique s'est mis à réfléchir sur une modernisation de la législation sur les fabriques d'église avec comme but, à peine avoué, une volonté de réduire les interventions financières publiques.

Les défis stratégiques pour cette nouvelle année 2024 sont donc importants.

Les tâches concrètes pour nos fabriciens bénévoles sont de plus en plus contraignantes au niveau des lois et règlements à respecter. C'est pourquoi il est bon de rappeler que notre service « Fabriques d'Eglise », avec les autres services diocésains, est résolument à votre service pour vous accompagner, vous conseiller et vous aider.

Nous vous souhaitons à tous et à vos familles une nouvelle année 2024 heureuse et sereine.

L'équipe actuelle au grand complet :



De gauche à droite : Sandrine KEVER, Vincent PALMIERI, Michel MERTENS, Anouk STEVENS, Philippe LAMALLE et Paul BIQUET

## II. Comptes 2023 : instructions et planning de dépôt à l'évêché – simplification informatique

Vous avez reçu début décembre, nos traditionnelles instructions pour la clôture des comptes 2023, ainsi que le planning de dépôt de ces comptes début 2024, fabrique par fabrique.

Notre souhait de simplifier les procédures, en les digitalisant au maximum, n'est pas aussi évident à mettre en œuvre pour les comptes que pour les budgets (depuis quelques années nous acceptons les envois par courriel pour les budgets et les modifications budgétaires). Pour les comptes, l'obligation de transmettre les pièces comptables et les extraits de compte bancaire fait que le volume à digitaliser et son traitement ne sont pas nécessairement faciles.

Cependant, depuis 2 ans, les tests, avec des fabriques utilisant le logiciel Religiosoft et des communes qui ont accepté de travailler en « tout digitalisé » dans le logiciel, se sont avérés très concluants. En effet les fabriques, qui utilisent ce logiciel Religiosoft, peuvent attacher à leur ligne d'encodage une version PDF des factures, elles peuvent aussi y stocker et mettre à disposition leurs délibérations signées et autres pièces annexes.

Pour les comptes 2023, en ce qui concerne l'évêché, il est donc loisible aux fabriques, qui sont prêtes en ayant pris l'habitude de digitaliser leurs docu-

ments, de nous transmettre leur compte et ses annexes, soit via Religiosoft, soit dans un dossier électronique clairement dénommé (numéro de votre fabrique) et classé. Un dossier en format « .zip » ou un lien de téléchargement du type « we transfer » sont des solutions très pratiques pour ce faire.

Il faut toutefois, pour être efficace, que le fichier numérisé soit bien structuré. Un dossier électronique mal réalisé, loin de nous faciliter la tâche, rend l'analyse bien plus laborieuse qu'avec un « bon vieux » format papier.

Rappel des consignes pour le dépôt informatique :

Si donc vous voulez utiliser cette procédure, nous vous remercions de bien vouloir suivre consciencieusement les recommandations suivantes afin d'assurer un traitement aisé pour votre dossier :

Utiliser comme destinataire exclusivement l'adresse générique du service : [service.fabriques@evechedeliege.be](mailto:service.fabriques@evechedeliege.be)

Libeller l'objet de votre courriel de façon claire et structurée, en commençant par le numéro de votre fabrique, ensuite le nom de votre commune et la dénomination de votre fabrique et enfin la mention « – dépôt du COMPTE 2023 ».



Exemple : « FE331 MARCHIN Les Forges – dépôt du COMPTE 2023 »

Envoyer le corps du document comptable ainsi que les pièces justificatives annexes exclusivement au format « .pdf » (merci d'éviter les formats image de type .jpeg).

Veiller à ce que les signatures des membres du Conseil de fabrique soient bien présentes à la fin du document comptable et de la délibération. Il faut donc scanner la dernière page ou signer électroniquement (pour ceux qui le peuvent).

Le fichier principal et les annexes devront être nommés de façon structurée, selon les mêmes modalités que les instructions ci-dessus relatives à l'objet du message, pour permettre un classement et des recherches sans erreur entre les 500 fabriques du diocèse.

## Exemple :

1. « FE331 MARCHIN Les Forges – document COMPTE 2023 »
2. « FE331 MARCHIN Les Forges – Annexe 1 COMPTE 2023 – journal bancaire »
3. « FE331 MARCHIN Les Forges – Annexe 2 COMPTE 2023 – justificatifs »

Merci de bien vouloir regrouper les documents semblables au sein d'un même fichier PDF (tous les extraits bancaires ensemble, les factures ensemble, etc.) Il

est conseillé aux fabriques qui réalisent de nombreuses opérations de subdiviser les justificatifs en différentes catégories :

## Exemple :

1. «FE331 ... – Annexe 1 COMPTE 2023 – justificatifs recettes»
2. «FE331 ... – Annexe 2 COMPTE 2023 – justificatifs dépenses chapitre 1»
3. «FE331 ... – Annexe 3 COMPTE 2023 – justificatifs dépenses chapitre 2 »

Attention, c'est à vous de vérifier si votre commune est d'accord d'appliquer ou non pour elle-aussi ces méthodes de digitalisation de la procédure.

Le dépôt en version papier du compte et de toutes ses annexes, y compris toutes les pièces, reste évidemment possible pour les fabriques qui le souhaitent.

Pour rappel, à propos des copies des mandats de paiement, l'évêché ne les demande plus, mais certaines communes l'exigent encore. N'oubliez pas de vérifier auprès de votre commune.

Et, pour les fabriques qui utilisent le logiciel Religiosoft, il ne faut pas oublier de nous envoyer un courriel nous précisant que le compte est voté et transmis, ni d'encoder dans le logiciel la date de validation par le conseil du compte transmis, à défaut l'évêché ne peut entamer son analyse.



## III. Indexations de certains barèmes avec l'inflation

L'année écoulée 2023 fut marquée par une accalmie dans l'inflation par rapport à 2022. Au moment d'écrire ces lignes (début novembre 2023), nous ne sommes pas encore avisés précisément d'une prochaine indexation.

Pour les barèmes des employés d'église, liés à ceux de la fonction publique, l'indexation des salaires pourrait intervenir fin d'année 2023 ou début 2024, selon le système de calcul des sauts d'index pour la fonction publique.

Pour les bénévoles défrayés (« volontariat rémunéré »), nous rappelons que les plafonds journaliers et annuels sont fixés pour l'année entière, mais que depuis le début de cette année 2023, les indemni-

tés kilométriques sont désormais adaptées chaque trimestre et non plus une fois par an. Voir sur le site « [www.levolontariat.be/quels-defraitements-sont-possibles](http://www.levolontariat.be/quels-defraitements-sont-possibles) »

Pour rappel, au regard à la périodicité de publication d'Eglise de Liège, nous ne pouvons pas coller immédiatement aux actualités de mises à jour à travers ce support. Comme annoncé, ces tableaux d'indexation, et leur historique, se trouvent aisément sur le site internet du diocèse sous l'onglet des fabriques d'église. Nous envoyons aussi des flashes d'information sur des sujets urgents ou d'actualité via l'adresse courriel générique de votre fabrique.

## IV. Placements Financiers : Nouvelles émissions de bons d'état

A l'instant d'écrire ces lignes, il est annoncé que de nouvelles émissions des bons d'état auront lieu début décembre 2023. Mais quand vous lirez cet article, la période de souscription sera certainement passée. En plus de titres à durée de 12 mois, d'autres durées plus longues seraient proposées.

Nous voulons simplement vous rappeler que cet instrument financier est

particulièrement intéressant pour les fabriques et que vous pouvez y souscrire directement à l'agence de la dette pour éviter tous frais inutiles. N'hésitez pas de relire les articles et les courriels récents que nous avons rédigés sur le sujet et de consulter, sur ce sujet également, les pages internet « Fabriques d'Eglise » du diocèse pour être informés au plus près de l'actualité.

## V. Rencontre entre Mgr Harpigny et le Ministre Collignon au sujet du projet de réforme du décret sur les fabriques d'église

20/09/2023 – Communiqué du Cabinet de M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

**« Le mercredi 20 septembre 2023, une réunion de travail s'est tenue entre Mgr Guy Harpigny, évêque référent pour les questions de temporel du culte en Wallonie, et le Ministre des Pouvoirs locaux, Christophe Collignon.**

Cette réunion a permis de dégager des points de convergence et de clarifier les positions de chacun. Avec cette volonté claire d'avancer. La rencontre a été qualifiée de très constructive et a été l'occasion pour les deux interlocuteurs de rappeler leur disponibilité mutuelle. La volonté affichée est de travailler main dans la main à une réforme que tout le monde appelle de ses vœux, tant il est devenu nécessaire d'adapter cette matière, vieille de plus de 200 ans, aux réalités sociologiques du 21<sup>e</sup> siècle.

Les articles de presse ayant provoqué certaines inquiétudes de la part des nombreux bénévoles qui gèrent le temporel du culte au quotidien, il était primordial de maintenir un climat de confiance et de sérénité entre les différents acteurs qui réfléchissent à cette adaptation de la législation. Le Ministre Collignon a pu rassurer Mgr Harpigny et, à travers lui, le culte ca-

tholique à ce sujet.

Mgr Harpigny tient à saluer la disponibilité du Ministre Collignon et de son cabinet ainsi que leur grande ouverture à la collaboration afin de mener à bien cette réflexion en cours pour laquelle toutes les portes sont ouvertes. Le Ministre Collignon a pu, quant à lui, mesurer la volonté des représentants du culte catholique de faire évoluer la législation.

Plusieurs pistes pouvant mener à un consensus ont déjà pu être évoquées. Il en ressort que :

- Les propositions évoquées ces derniers jours constituent une « pièce à casser »;
- Il a été convenu de l'organisation de réunions techniques rassemblant les spécialistes de la matière ;
- L'objectif étant de dégager des solutions qui permettront de concilier les intérêts des pouvoirs locaux, des défenseurs du patrimoine et des communautés culturelles.
- Les deux principaux intéressés seront donc appelés à se revoir dans les prochaines semaines afin de faire le point sur les pistes de solution que les experts en la matière auront pu

## Fabriques d'église

*dégager. Il est évident que la concertation visera les représentants de tous les cultes reconnus afin d'aboutir à une réforme juste, réaliste et tenant compte des réalités du terrain.»*

Depuis lors, plusieurs réunions techniques ont lieu au Cabinet du Ministre, avec les responsables de chacun des services diocésains en charge des fabriques

d'église et de l'avenir des biens de culte, pour transmettre au Ministre nos remarques et suggestions. Nous espérons que notre voix, votre voix, sera entendue dans la préparation d'un futur nouveau décret.

**Philippe Lamalle**

## Le service Patrimoine

Le service Patrimoine : une équipe à votre service et à celle du patrimoine de nos églises !

En complément des informations données sur le décret visant à mieux protéger le patrimoine culturel mobilier (n°4-2023 du Bulletin officiel Église de Liège), quelques informations sur l'équipe dio-

césaine qui soutient et accompagne les gestionnaires de patrimoine religieux dans leurs missions.

Le service du Patrimoine, qui dépend du Vicariat général, est composé d'une équipe pluridisciplinaire dont le travail est renforcé par une Commission d'Art sacré et une Commission des Orgues.

## Le service Patrimoine, ce que nous proposons

Depuis septembre 2021, l'équipe comprend une conservatrice-restauratrice de biens culturels. Nous pouvons ainsi réaliser de nouvelles missions : état sanitaire et expertise de biens culturels, conseils pour la conservation, la sécuri-

sation ou la valorisation ainsi qu'estimatif des coûts de restauration.

Autre mission : la conservation préventive. En effet, l'équipe pose ponctuellement des gestes techniques pour stabiliser l'état d'œuvres en danger.

## La Commission d'Art sacré

La Commission d'Art sacré travaille dans le cadre fixé par l'ordonnance épiscopale de 2016 pour la protection du patrimoine mobilier des églises paroissiales.

Rappel important : les biens d'une église paroissiale affectés au culte sont inaliénables ; ils ne peuvent être cédés ou vendus. Les fabriques, comme établissements de droit public, sont affectataires et gestionnaires d'un patrimoine qui, pour les pièces antérieures à la Révolution, est propriété communale.

Rappelons aussi que les fabriques doivent obtenir de la Commission d'Art sacré ou du service Patrimoine une au-

torisation préalable avant tout changement dans l'ordonnancement et l'apparence de leur église.

Sont entre autres visés : le déplacement du mobilier ou des objets immobilisés, les travaux d'embellissement, la restauration d'œuvres d'art, le dépôt dans une institution muséale ou le retour d'une pièce jusqu'alors déposée.

Au-delà du côté formel de l'autorisation, le rôle premier du service Patrimoine et de la Commission d'Art sacré est d'accompagner les fabriques dans leur mission parfois complexe de gestion des biens affectés au culte.

## La Commission des Orgues

Cette commission a pour mission de prodiguer des conseils pour la bonne conservation des orgues. Il est impératif

de la consulter avant d'entreprendre des travaux d'envergure de l'instrument.

## Un inventaire, pourquoi, quoi et comment ?

Nous avons pu insister dans le dernier numéro sur l'inventaire du patrimoine de nos églises, obligation tant épiscopale que décrétales. Au-delà de cette obligation, l'inventaire est indispensable pour développer un plan de gestion responsable du patrimoine. Il permet en effet de sécuriser efficacement tant l'immobilier que le mobilier, de les conserver et de les valoriser. Rappelons aussi que l'inventaire est un prérequis essentiel avant une fusion de fabriques.

Deux options s'offrent à vous :

**A-** La fabrique a la possibilité de faire elle-même son inventaire.

Des outils ont été développés par le CIPAR pour accompagner les fabriques :

- Le manuel *Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale*. Chaque fabrique a reçu un exemplaire papier en 2017 ; téléchargeable sur <https://cipar.be/publication-cipar/>



- La base de données d'encodage de l'inventaire, où se trouvent déjà encodés les inventaires de l'Institut Royal du Patrimoine artistique (IRPA), datant des années 70.
- Des formations, réalisées par le CIPAR, avec une partie théorique accompagnée d'un exercice pratique. Prochaine formation : le 5 octobre 2023 de 9h00 à 12h30 à l'Espace Prémontrés. Possibilité de formations gratuites sur mesure dans votre FE.
- En tout état de cause, tant le CIPAR que le service Patrimoine peuvent

vous accompagner dans ce processus.

## **B-** La fabrique souhaite professionnaliser l'inventaire

Un service d'aide à l'inventaire professionnel et payant est progressivement mis sur pied. Après réception de votre demande, le service Patrimoine envoie un devis détaillant le coût de l'inventaire qui sera réalisé par nos partenaires. Ce devis comprend la facturation des prestations des consultants, les frais de déplacement, les conseils en conservation préventive et l'encodage.

## Nous contacter

Pour tout conseil, question ou autorisation préalable dans ces domaines, le service Patrimoine du diocèse est à votre service : [patrimoine@evechedeliege.be](mailto:patrimoine@evechedeliege.be) & 0478 97 22 52

Nous recevons également dans nos bureaux sur rendez-vous, à l'Espace Prémontrés.

Le CIPAR est joignable par courriel à [info@cipar.be](mailto:info@cipar.be) et au 0478 63 66 42, pour le volet inventaires.



(c) Sophie DELHALLE

Le dimanche 15 octobre 2023, Mgr Delville assistait à l'inauguration de la paroisse orthodoxe de Verviers, dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Hodimont. La cérémonie était présidée par le Métropolitain Athénagoras de Belgique.





## I. NOMINATIONS PASTORALES

- Monsieur **Fidèle BIZIMANA** est nommé, au 1<sup>er</sup> octobre, assistant paroissial de l'UP Saint-Georges – Verlainne pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.
- Madame **Geneviève BURON** est nommée, au 1<sup>er</sup> octobre, assistante paroissiale de l'UP Condroz (Anthisnes-Clavier-Nandrin-Ouffet-Tinlot) pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.
- Madame **Dominique CHAINEUX** est nommée, au 1<sup>er</sup> novembre, assistante paroissiale à trois quart temps de l'UP Six Clochers de Blegny pour une période renouvelable de trois années dont la première est probatoire. En outre, elle est nommée, à cette date, pour un quart temps, attachée au Service Catéchuménat du Vicariat Annoncer l'Évangile pour une période renouvelable de trois années dont la première est probatoire.
- Madame **Aurélié HAVELANGE** est nommée, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, secrétaire de rédaction pour le Service Communication du diocèse, pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'abbé **Pascal LECOQCQ** est déchargé de sa mission de curé de l'UP Vallée de l'Ourthe. L'abbé Lecocq prendra quelques mois sabbatiques avant de recevoir une nouvelle mission en octobre 2024.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Père **Ponpon LUNTADILA**, OMI (Missionnaires Oblats de Marie Immaculée), est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Sacré-Cœur – Dison-Andrimont. À cette date, il est nommé vicaire de l'UP Emmaüs – Hoëgne & Vesdre de Pepinster pour une période renouvelable de deux années dont la première est probatoire.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Père **Freddy MATONGO**, OMI (Missionnaires Oblats de Marie Immaculée), est déchargé de sa mission de vicaire dans l'UP Emmaüs – Hoëgne & Vesdre de Pepinster. À cette date, il est nommé, administrateur paroissial de l'UP Sacré-Cœur – Dison-Andrimont pour une période renouvelable de trois années. Avec Jean-Luc Alexandre, diacre permanent et les membres de l'équipe pastorale ad experimentum de l'UP, ils assumeront le soin pastoral de l'UP Sacré-Cœur – Dison-Andrimont.

- L'abbé **Bruno MISSIPO**, est nommé au 1<sup>er</sup> janvier, administrateur paroissial de l'UP Vallée de l'Ourthe pour une période renouvelable de trois années. Avec les membres de l'équipe pastorale de l'UP, et l'abbé Nicolas Meessen, prêtre auxiliaire, ils assumeront le soin pastoral de l'UP Vallée de l'Ourthe.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'abbé **Bernard PÖNSGEN** est déchargé de sa mission de curé de l'UP Sacré-Cœur – Dison-Andrimont. L'abbé Pönsген résidera à Stavelot où il rendra différents services pastoraux, en tant que prêtre auxiliaire de l'UP 02/8 UP Saint-Remacle – Stavelot-Francorchamps. Après avoir suivi de manière satisfaisante la procédure du Vicariat de la Santé, il deviendra membre de l'équipe d'aumônerie du Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmedy.
- L'abbé **Gilbert TUMUABUDU**, ayant terminé ses études, est nommé, au 1<sup>er</sup> décembre, vicaire à plein temps dans l'UP Saint-Georges – Verlainne, pour un mandat unique se terminant le 31 juillet 2025.
- Monsieur **Olivier TWAHIRWA** est déchargé, au 1<sup>er</sup> septembre, de sa mission au sein de l'équipe de direction du pèlerinage de Lourdes et de sa mission au sein de l'UP Notre-Dame aux Portes du Condroz. Il poursuit sa mission d'Assistant paroissial dans l'UP 10/2 UP Saint-Vincent aux Confluents (Angleur-Chênée-Vennes) et est, en outre, nommé membre de l'équipe diocésaine du catéchuménat.

## II. Services diocésains

- Au 1<sup>er</sup> novembre, le service diocésain Presse et Communication sera renommé «Service Communication» du diocèse de Liège. Ce service se situe dorénavant au deuxième étage du Séminaire-Espace Prémontrés.
- Madame **Béatrice CALIOUW** est nommée, au 1<sup>er</sup> septembre, adjointe pour le Service diocésain de la Liturgie et des Sacrements (SLS) au sein du Vicariat Annoncer l'Évangile pour une période renouvelable de trois années dont la première est probatoire.
- Monsieur **Marc Dahm** est déchargé, au 1<sup>er</sup> novembre, de sa mission de secrétaire du Service Communication. À cette date, il est nommé secrétaire du Vicariat Évangile et Vie et aidera ponctuellement d'autres Vicariats pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire. En outre, il poursuit sa mission de traduction français-allemand pour l'évêché.

- Monsieur **Jean-Pierre DELEERSNIJDER** est nommé, au 1<sup>er</sup> janvier, Chancelier du diocèse de Liège. En outre, il poursuit sa mission de responsable du service Communication du diocèse.
- Mme **Mathilde KERVYN de Meerendré** est nommée, au 1<sup>er</sup> décembre 2023, membre du service de la transition écologique et sociale de notre diocèse à mi-temps, pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.

## III. Équipes pastorales

- Au 1<sup>er</sup> septembre, Madame **Cécile BRAGARD-STEVENS** rejoint l'Équipe pastorale de l'UP Herve – Douze en chemin. À cette même date, le mandat de l'ensemble des membres est prolongé de trois années.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Équipe pastorale de l'Unité pastorale de l'UP Saint-Roch (Jemeppe) est prolongée de trois ans. Elle est composée de l'administrateur paroissial **Rufin MAKOSO TSASA**, de l'abbé **Daniel JACQUES**, du diacre permanent **Paulin MBECKE**, de Mesdames **Antonia d'ARIENZO**, **Olive MBECKE**, **Jeannine PAQUE**, **Marie-France PONCELET** et de Monsieur **Daniel SERVATY**.
- Au 1<sup>er</sup> novembre, jour de la Toussaint, l'Équipe pastorale de l'UP Saint-Georges Verlainne devient officielle. Elle est composée, pour un mandat de trois années, du curé **Pierre Claver NKUSI**, du vicaire **Gilbert TUMUABUDU**, du diacre **Luc DAVIN**, de l'Assistant paroissial **Fidèle BIZIMANA**, de Mme **Marie-Annick DANZE-ROBERTI**, Mme **Françoise GILBERT de CAUWER-GODFROID**, M. **Olivier JONET**, Mme **Christiane PREUD'HOMME**, et M. **Jean-Luc REZETTE**.
- Au 1<sup>er</sup> septembre, l'Équipe pastorale de l'Unité pastorale Notre-Dame des Sources – Chaudfontaine-Trooz est prolongée pour un mandat de trois années. Elle est composée du curé **Jean-Pierre LEROY**, du vicaire **Rodney BARLATHIER**, de Mme **Danielle BALTHASART**, M. **Marc HERMAN**, Mme **Fabienne HEUSE**, Mme **Brigitte LAURENT**, Mme **Anne-Marie LECLERCQ** et Mme **Mathilde LEJEUNE**.

## VI. FINS DE MISSION – DÉPARTS – REMERCIEMENTS

- L'abbé **Ralph SCHMEDER** est déchargé, au 1<sup>er</sup> octobre, de sa mission de responsable au Service Communication du diocèse de Liège. Il poursuit sa mission d'administrateur paroissial de l'UP Alliance Jupille-Grivegnée-Hauteurs, ainsi que la collaboration avec RCF Liège. Mgr l'évêque le remercie pour son engagement à faire rayonner la vie de l'Église du diocèse de Liège.

# Nominations

- L'abbé **Désiré VAN ASS** accède à la pension au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est déchargé de ses missions de chancelier du diocèse de Liège, de membre de la Commission du recours, membre de la Commission consultative d'évaluation des traitements et membre de la Plateforme du temporel. Il poursuivra ses missions au sein du Conseil presbytéral ainsi que sa mission de vicaire dominical du doyenné de Basse-Meuse. Mgr l'évêque le remercie pour l'ensemble des services rendus au diocèse, aux acteurs pastoraux, ainsi qu'aux paroissiens.
- Madame **Laura RIZZELLO** accède à la pension au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est déchargée de sa mission d'assistante paroissiale de l'UP Notre-Dame des Ponts aux Rives d'Outremeuse. Mgr l'évêque la remercie pour sa disponibilité et pour l'ensemble des services qu'elle a rendu aux diocésains liégeois.



Qui aurait cru que la photographie d'un abbé liégeois remporterait le prestigieux concours du National Geographic ? L'abbé Michel Minon a été immortalisé à Prayon lors des inondations de l'été 2021 par une jeune photographe flamande.

# BRIÈVE



## Soeur Monique CORROYEZ

**Soeur Monique CORROYEZ est décédée ce mercredi 25 octobre, dans sa 64<sup>ème</sup> année de vocation.**

Infirmière de profession, elle a toujours œuvré dans le monde de la santé, y compris après sa pension : elle a été membre des équipes d'aumônerie hospitalière au CHR de Verviers et au CHR de la Citadelle à Liège.

A Verviers, elle faisait partie des Conférences de Saint Vincent de Paul, notamment au Centre Maximilien Kolbe, et des équipes de deuil.

En 2015, elle arrive à la Résidence Service du Balloir à Liège où elle assurait de nombreux services pour les résidents et les membres du personnel.

Il y a quelques semaines, son état de santé se dégradant subitement, elle est arrivée à la MRS CHC Banneux Nusbaum.



## Soeur Thérèse MARIE

**née à Ans, le 15 Juin 1930, décédée à Verviers, le 15 octobre 2023,**

dans sa 78<sup>ème</sup> année de vie religieuse, réconfortée par l'onction des malades.



## Michel EUBELN

**Né le 19 février 1934,** Michel Eubelen nous a quittés à Nivezé- ce 15 novembre 2023 à l'âge de 89 ans.

La notice biographique se trouvera dans le prochain numéro d'Église de Liège



## Abbé Désiré (André) Vesters

Sitôt ordonné, l'abbé André Vesters est envoyé au collège Saint-Louis de Liège. Il y rejoint la première équipe de prêtres diocésains chargée depuis 1949 de prendre la suite des pères jésuites sous la houlette de l'abbé, futur chanoine, Jules Jowat. Pendant six ou sept ans, cohabitent au Collège les prêtres diocésains et les jésuites, toujours en charge de la paroisse St-Louis. L'abbé Vesters racontait une série d'anecdotes un peu croustillantes sur cette cohabitation apparemment parfois mouvementée !

Il est pendant de nombreuses années l'un des professeurs attirés de 6<sup>e</sup> latine.



Neuf heures de latin par semaine (avec les manuels du père jésuite van Rijckevorsel), six heures de français, deux de religion et quelques autres cours. Au long de sa carrière, il n'a pratiquement jamais enseigné que dans cette classe.

En 1979, est arrivé l'enseignement rénové. Il ne soutenait pas a priori le principe de cette réforme. Mais ce qui est très impressionnant, c'est la loyauté absolue avec laquelle il entrait dans la mise en œuvre de dispositions qu'il n'aurait pas choisies. On ne peut pas dire que le fait de n'avoir plus que trois heures de latin par semaine lui souriait, non plus que la perspective d'adopter de nouvelles méthodes et de nouveaux manuels (Lavency, Degives) adaptés au volume et à l'objectif du nouveau cours. Il en devient un vrai spécialiste. On peut lui rendre le témoignage qu'il a trouvé en lui-même les ressources pédagogiques qui ont fait de lui un remarquable professeur de ce qu'on appelait désormais « activité d'essai latin ».

En 1981, l'Institut du Sartay à Embourg est repris par l'Évêché et piloté pendant les premières années par le collège St-Louis et son Pouvoir organisateur. Il s'agit d'accréditer ce parrainage auprès des parents d'Embourg, Beaufays et environs pour les convaincre d'inscrire leurs enfants non plus à St-Louis (qui doit refuser des élèves faute de place) mais bien au Sartay. À cette fin, est pratiqué un surprenant échange de professeurs entre Sartay et St-Louis : à temps partiel, une vingtaine de professeurs du Sartay « descendent » à St-Louis tandis qu'un nombre équivalent de professeurs de St-Louis « montent » au Sartay. Ceux-ci tous volontaires. L'abbé Vesters est de ceux-là ; à première vue, assez étonnant ! Non ! Il est radicalement attaché à rendre service, il entre dans ce projet un peu fou du collège qu'il sert depuis 30 ans.

Dans la vie quotidienne, l'abbé Vesters était discret, d'apparence un peu austère mais empathique avec ses collègues et les parents d'élèves, pas un mot plus haut que l'autre. Une fois dans son bureau au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment du quai de Longdoz, il devenait très convivial. et avait toujours un petit verre à offrir (aux occasions spéciales, comme les moments de délibération où les journées se prolongeaient démesurément).

Professeur jusqu'au bout des ongles pendant toute sa carrière exercée jusqu'au bout à St-Louis, une fois retraité, il a rejoint sa sœur à Nimy et s'est pleinement mis au service du curé de sa paroisse. Il évoquait avec enthousiasme toutes ses expériences pastorales, nouvelles pour lui. Deux vies bien différentes !

Pour St-Louis, c'est une figure fondatrice qui rejoint le Père.

**Étienne Florkin**



## abbé Yvon-Martin Bellefroid

**L'abbé Yvon Bellefroid** est né à Bressoux le 9 janvier 1942, il est décédé à Verviers le 14 novembre 2023.

Après ses études au Séminaire, où il a étudié la philosophie puis la théologie, il a été ordonné prêtre le 12 mai 1973 à Theux, dans

la chapelle de l'Institut Saint-Roch. Directement il est devenu professeur de religion à l'Institut Saint-Roch, où il avait déjà fait un séjour de repos en 1963 et où il avait ensuite été surveillant, puis proviseur. En 1975, il est appelé à assumer la charge de directeur, plébiscité par le corps enseignant. Un de ses premiers mérites fut de doter l'école d'un projet définissant les grandes lignes de l'action éducative et pédagogique. Il avait le souci d'aider chacun à baliser sa route. Il appliquait lui-même, dans ses relations avec les professeurs et éducateurs, la confiance qu'il leur recommandait d'avoir vis-à-vis des élèves. Ainsi, de 136 élèves en 1975, on passera à 771 en 1997, la dernière année de son service à l'école. Son engagement comporta beaucoup de joie et de succès, mais aussi beaucoup de soucis et de tracas pour le maître d'œuvre, dont l'état de santé l'amena à mettre un terme à sa mission en 1997.

Il s'installa alors à Jusleville et s'inséra dans la pastorale locale en assumant les eucharisties du week-end, des messes de semaine, des célébrations de sacrements, des entretiens catéchétiques et des partages d'évangile. Dans ses homélies, il prenait soin de transposer les messages de l'évangile avec des mots et des actions du quotidien. Après 2011, il se concentra sur les visites aux malades aussi longtemps que sa santé le lui permit. En 2014, il mettait sur le site internet de l'Unité pastorale de Theux un florilège de phrases du pape François, extraites surtout de l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*. Il déposera aussi sur internet le texte d'un chemin de croix destiné à Winamplanche.

Yvon a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre enseignant et de pasteur sur le terrain. Il était un homme de grand cœur, soucieux de rigueur, mais aussi et surtout de compréhension et d'amitié.

**Jean-Pierre Delville,**  
*évêque de Liège*



## Jean-Marie Delcourt

**Jean-Marie Delcourt**, a enseigné au collège Saint-Barthélemy entre 1966 et 1999, année de sa pension.

Il était vicaire dominical à Awans entre 1971 et 1977 et ensuite à Tavier entre 1990 et 1999.

J'ai eu l'occasion de fréquenter Jean-Marie pendant quelques années alors qu'il était collaborateur bénévole au CRJC puis au SDJ (Service des Jeunes). Les lecteurs fidèles du *Direct Jeunes*, mensuel adressé aux animateurs de jeunes du diocèse, se souviendront de ses chroniques inspirées de l'Évangile et de la vie. Son talent de pédagogue s'est également illustré dans l'élaboration de plusieurs outils d'animation à destination des mêmes animateurs. J'en retiens deux : « Le Message Chrétien » et « Biblioroute ». Le premier relevait le défi de présenter avec pertinence l'essentiel du message chrétien en une quinzaine de pages. Le deuxième constituait un parcours à travers la Bible... avec la tête, le cœur et le corps...

Je retiendrai de Jean-Marie sa grande et belle connaissance des évangiles mais surtout son envie insatiable de la partager, de la discuter, de l'enrichir, sans « impérialisme » et avec un réel intérêt pour son interlocuteur.

**Anne Van Linthout**

07/01/2024	Jeunes Eglises d'Afrique	Jonge Afrikaanse Kerken	dimanche de l'Épiphanie	Zondag van de Openbaring
<b>03 et 04/02/2024</b>	<b>Soutien aux services diocésains</b>		<b>1er WE de février</b>	
10/03/2024	Carême de Partage	Broederlijk Delen 1ste collecte	4 <sup>ème</sup> dimanche du Carême	4de zondag van de vasten
24/03/2024	Carême de Partage	Broederlijk Delen 2de collecte	Dimanche des Rameaux	Palmzondag
29/03/2024	Terre Sainte	Heilige Land	Vendredi Saint	Goede Vrijdag
21/04/2024	Dimanche des Vocations	Roepingenzondag	4 <sup>ème</sup> dimanche de Pâques	4de Paaszondag
12/05/2024	Dimanche des Médias	Mediazondag	7 <sup>ème</sup> dimanche de Pâques	7de Paaszondag
<b>22 et 23/06/2024</b>	<b>Projets du pape François</b>		<b>Avant-dernier WE de Juin</b>	
<b>14 et 15/08/2024</b>	<b>Caritas Secours</b>		<b>Assomption</b>	
<b>07 et 08/09/2024</b>	<b>Projets pastoraux du diocèse</b>		<b>Premier WE septembre</b>	
29/09/2024	Migrants Réfugiés	Migranten Vluchtelingen	Dernier dimanche septembre	Laatste zondag september
20/10/2024	Dimanche de la Mission universelle	Missiezondag	Avant dernier dimanche d'octobre	Voorlaatste zondag oktober
<b>02 et 03/11/2024</b>	<b>Personnes atteintes d'un handicap</b>		<b>Premier WE de novembre</b>	
15/12/2024	Vivre Ensemble	Weelzijnszorg	3 <sup>ème</sup> dimanche de l'Avent	3de zondag van de Advent



## Mot de l'Évêque

### Wort des Bischofs ..... 2

Du baptême du Christ au baptême des adultes ..... 2

Von der Taufe Christi zur Taufe von Erwachsenen ..... 3

### Ralph Schmeder, un homme de communication ..... 5

### Agenda de l'Évêque ..... 6

### Mot du Vicariat Général ..... 8

### Casuel ..... 13

### Kasualien ..... 15

### Fabriques d'église ..... 17

I. Vœux ..... 17

II. Comptes 2023 : instructions et planning de dépôt à l'évêché – simplification informatique..... 18

III. Indexations de certains barèmes avec l'inflation ..... 20

IV. Placements Financiers : Nouvelles émissions de bons d'état ..... 20

V. Rencontre entre Mgr Harpigny et le Ministre Collignon au sujet du projet de réforme du décret sur les fabriques d'église ..... 21

### Le service Patrimoine ..... 22

### Nominations ..... 25

I. Nominations pastorales..... 25

II. Services diocésains..... 26

III. Équipes pastorales ..... 27

IV. Fins de mission - Départs et remerciements ..... 27

### Notices de décès ..... 29

### Collectes prescrites – Vorgeschiedene Kollekten .... 32

**Photo de couverture :** un enfant réalise un dessin pour la paix à l'école des devoirs organisée par SANT EGIDIO à Liège (photo Isabelle Vanceulebroeck)

### VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

à rentrer au Service Communication : communication@evechedeliege.be

ÉGLISE DE LIÈGE: 102<sup>ème</sup> année

### RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:

Jean-Pierre DELEERSNIJDER

### ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Mgr Jean-Pierre DELVILLE, Éric de BEUKELAER, Sophie DELHALLE, Damien HONNAY, Philippe LAMALLE, Vincent PHILIPPART, Isabelle VANCEULEBROECK, Anne VAN LINTHOUT, Carmelina VOLPE,

### RÉDACTION – ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication  
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège  
Tél.: 04/223.15.26

### Secrétariat:

communication@evechedeliege.be

### Direction:

responsable.communication@evechedeliege.be

### MISE EN PAGE

Jean Leruth

### IMPRESSION

Imprimeries Malinoises SA.  
Maanstraat 8, 2800 Mechelen  
Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

### ABONNEMENTS 2024:

- « DIMANCHE – EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
- « EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
- Abonnement simple papier (tarif spéciale pour les fabriques d'église) : 55 €
- Autre abonnement simple papier : 60 €
- Abonnement soutien papier : 95 €

Par virement sur le compte  
BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

### Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement individuel: 35 €

• Abonnement de soutien: 55 €

• Abonnement pour l'étranger: 45 €

Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)

au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat

Tél.: 04/230.31.62



(c) Sophie DELHALLE

Lors de la messe du 50<sup>e</sup> chapitre de la Confrérie des Mangons, en la collégiale Saint-Barthélémy, le 26 novembre, un nouveau membre a été intronisé par Paul Battistoni, Grand Chambellan.



(c) SDJ Liège

Des jeunes sont partis en retraite à Taizé fin octobre dernier.



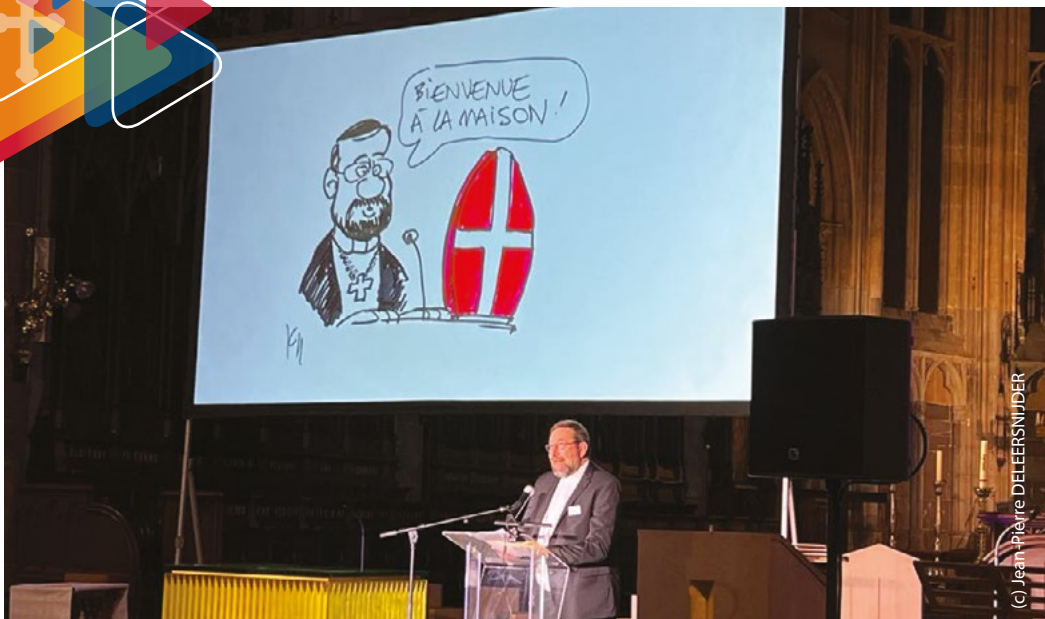
(c) Sophie DELHALLE

Mgr Delville a procédé à l'ouverture de la châsse contenant les reliques de saint Lambert qui ont ensuite été examinées par le professeur Ph. Boxho. Les résultats de l'autopsie ont été rendus publics lors d'une conférence à la cathédrale le 9 novembre.



(c) Jean-Pierre DELEERSNIDER

Le professeur Philippe Boxho examine les os de saint Lambert.



(c) Jean-Pierre DELEERSNIJDER

Le 14 novembre, Mgr Delville participait à la soirée de présentation du futur projet d'orgue pour la cathédrale de Liège. Pierre Kroll a joyeusement animé la soirée de son talentueux coup de crayon.



(c) Jean-Pierre DELEERSNIJDER

Les Amis de l'Orgue, de gauche à droite : Bernard Rentier, Jean-Marie Verdière, Bernard Focroulle, Michel Teheux, Michel Forêt, Jean-Pierre Delville, Lambert Wers, Anne Froidebise, André Delvaux et Yves Charlier.